

MC/2235

**Original: anglais
20 novembre 2007**

QUATRE-VINGT-QUATORZIEME SESSION

**DEMANDE D'ADMISSION
DE LA REPUBLIQUE SOCIALISTE DU VIET NAM
EN TANT QUE MEMBRE DE L'ORGANISATION**

**DEMANDE D'ADMISSION
DE LA REPUBLIQUE SOCIALISTE DU VIET NAM
EN TANT QUE MEMBRE DE L'ORGANISATION**

1. La République socialiste du Viet Nam a adressé le 14 novembre 2007 une lettre dans laquelle elle demande à être admise en qualité de Membre de l'Organisation internationale pour les migrations. Les copies de cette lettre et de la réponse du Directeur général en date du 20 novembre 2007 sont jointes en annexes.
2. Conformément à l'article 2 b) de la Constitution, il appartient au Conseil de statuer sur la demande d'adhésion de la République socialiste du Viet Nam comme sur le taux de sa contribution financière aux dépenses d'administration, que le Directeur général recommande de fixer à 0,026 pour cent du total des contributions assignées aux Etats Membres au titre de la partie administrative du budget.
3. Un projet de résolution approprié sera soumis au Conseil pour examen.

Annexe I

**LETTRE DU 14 NOVEMBRE 2007 ADRESSEE PAR
LE VICE-PREMIER MINISTRE, MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES
DE LA REPUBLIQUE SOCIALISTE DU VIET NAM AU DIRECTEUR GENERAL
DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS**

Monsieur le Directeur général,

J'ai le grand plaisir et l'honneur de vous informer du souhait du Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam de devenir membre de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), conformément aux dispositions de l'article 2 b) de sa Constitution.

Le Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam accepte la Constitution de l'OIM et les amendements y relatifs du 24 novembre 1998, conformément à ses règles constitutionnelles internes, ainsi que les obligations qui découlent de la qualité de Membre. Il s'engage à apporter une contribution financière aux dépenses d'administration de l'Organisation, dont le taux sera convenu entre le Conseil de l'OIM et le Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam.

Le Gouvernement et la population de la République socialiste du Viet Nam apprécient grandement la coopération fructueuse qui existe depuis longtemps entre le Gouvernement vietnamien et l'Organisation internationale pour les migrations. Nous attachons grand prix à l'aide apportée par l'OIM pour faciliter nos efforts en matière de gestion des questions migratoires. Je suis intimement convaincu que, lorsque le Viet Nam sera membre à part entière de l'Organisation, notre coopération en sera renforcée, pour le bien de notre peuple.

[Formule de politesse]

Annexe II

**LETTRE DU 20 NOVEMBRE 2007 ADRESSEE PAR LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS
AU VICE-PREMIER MINISTRE, MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES
DE LA REPUBLIQUE SOCIALISTE DU VIET NAM**

Monsieur le Vice-Premier ministre,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 14 novembre 2007 par laquelle vous m'informez que le Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam souhaite adhérer à l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), conformément à l'article 2 b), de la Constitution.

Je note que votre gouvernement accepte la Constitution de l'OIM et les amendements y relatifs du 24 novembre 1998, conformément à ses règles constitutionnelles internes, ainsi que les obligations qui découlent de la qualité de Membre. Il s'engage à apporter aux dépenses d'administration de l'Organisation une contribution financière dont le taux sera convenu entre le Conseil et lui-même.

Convaincu que l'initiative de votre gouvernement sera accueillie avec satisfaction par les Etats Membres de l'OIM, je tiens à vous dire combien nous nous réjouissons de ce renforcement des relations déjà étroites et cordiales entre la République socialiste du Viet Nam et l'OIM.

Je suis heureux de vous confirmer que les dispositions nécessaires seront prises pour que la demande d'admission de votre pays en qualité de Membre soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine session du Conseil de l'OIM qui se tiendra à Genève du 27 au 30 novembre 2007.

Un document soumettant formellement la demande d'adhésion de votre gouvernement sera remis à tous les Etats Membres et à tous les observateurs. Vous en recevrez un exemplaire, avec quelques détails complémentaires sur la tenue de la session du Conseil et sur la procédure à suivre lors de l'examen de la demande d'adhésion de votre pays.

[Formule de politesse]